



PETITE ENFANCE

Un service innovant en faveur des familles

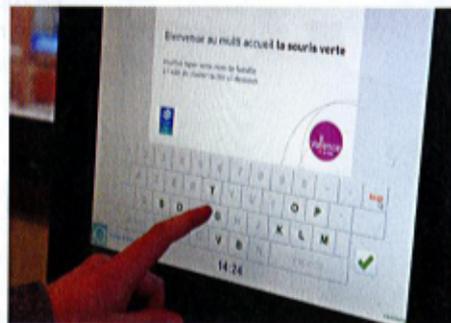
Les structures d'accueil petite enfance disposent désormais de bornes interactives pour simplifier les démarches administratives des parents.

Le 1^{er} février, les familles dont un enfant est inscrit dans une crèche, un multi-accueil ou une halte-garderie ont découvert un tout nouveau service. La Ville avec le soutien financier de la CAF, a doté l'ensemble de ses structures d'accueil de bornes interactives tactiles, sur lesquelles les parents doivent chaque jour, signaler l'heure d'arrivée et de départ de leur enfant. Cette démarche d'une grande simplicité ne prend que quelques secondes et offre plusieurs avantages.

Elle garantit la fiabilité de la facturation qui est chaque mois établie à partir des déclarations des familles.

Les démarches administratives sont simplifiées : par exemple, une famille dont le dossier est enregistré aura moins d'éléments à fournir lorsqu'elle inscrira plus tard son enfant à l'école.

La transmission des données est immédiate. Ainsi, il est possible d'éditer la liste des enfants réellement présents dans la structure à tout moment de la journée. Cette gestion précise des temps de présence doit permettre d'optimiser les places au sein de chaque équipement. Afin de répondre au mieux aux attentes des Valentinois, la modernisation du service se poursuivra à la rentrée, avec



la création d'un « espace familles » sur le site internet de la Ville (valence.fr). Chaque parent aura accès à un compte personnel sécurisé où il pourra consulter et régler sa facture en ligne (accueil petite enfance, restauration scolaire, garderie périscolaire et étude). Il sera également possible de signaler tout changement ou d'annuler une réservation (restauration scolaire, garderie et étude), 24 h/24 et 7 j/7, dans le délai en vigueur. Les familles sauront dans l'immédiat si leur demande est acceptée.

La Direction éducation, enfance, enseignement supérieur de la Ville reste à l'écoute des parents qui souhaitent effectuer leurs démarches par téléphone, par mail ou en direct.

**Direction éducation, enfance, enseignement supérieur de la Ville,
10 rue Farnerie, 04 75 79 23 45**

La facturation mensuelle est établie sur la base des heures de présence de l'enfant, enregistrées chaque jour par les parents.

EN CHIFFRE

588

familles représentant 1835 enfants, utilisent désormais les bornes interactives.